



5 Rte de Villepot La Cottinière

44850 Mouzeil

Pays-de-loire@meharicubdefrance.com

La Printanière 21 Avril 2024

Entre Sèvre et Moine

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

N° Adhérent MCDF :

Adresse :

.....

E-mail :

.....

Voiture(Type) :

Nombre de personnes :

Inscriptions	Nombre	Prix	Totaux
Adhérent N° :	1	15€ / Voiture	€
Non Adhérent	1	20€ / Voiture	€
Visite		5€ / Personne	€
Total à Régler			€

RDV 8H00 au camping de l'Oumois de Maulevrier (49)

avec votre Pique-Nique.

J'accepte de figurer sur la liste des participants : **Oui Non**



La Printanière 2024

Entre Sèvre et Moine

L'antenne des Pays de la Loire du Méhari Club De France, vous propose sa Printanière.

Le départ et le retour de la Printanière sera **au camping de l'Oumois de Maulevrier(49). RDV 8H00.**

Pas d'inscription sur place.

Clôture des inscriptions le 7 Mars 2024. Nous acceptons 30 voitures Maxi.

Le tarif Adhérent est valable que si vous êtes à jour de votre cotisation 2024.

Nous irons à la découverte des petites routes.

Au cours de la Journée, nous ferons une visite.

Le midi, nous pique-niquerons tous ensemble grâce au **pique-nique sorti des coffres de nos belles.**

Cette journée est ouverte principalement aux Méhari et à tous les bicylindres Citroën et tout les véhicules légers de loisirs cousines de la Méhari.

Aucun remboursement 20 jours avant la manifestation.

Info très importante!!! Pour ceux qui viennent de loin.

Pour l'hébergement, nous vous proposons le camping de l'Oumois de Maulevrier

On vous attend nombreux.



5 Rte de Villepot la Cottinière
44850 Mouzeil
07.71.02.97.02

Pays-de-loire@mehariclubdefrance.com

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Conditions d'admission :

Pour participer aux activités organisées durant la manifestation et pénétrer sur le site, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée. Toute personne ayant réglé son inscription est censée avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte les dispositions.

Article 2: Bureau d'accueil :

Il est ouvert le dimanche de 7h45 à 8h30 au camping de l'Oumois à Maulévrier(49).

Article 3: Inscription :

Les droits d'inscription sont à régler au plus tard le 7 Mars 2024 à l'adresse ci-dessus. **Aucune inscription sur place.**

Article 5 : Sécurité :

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 6 : Animaux :

Les chiens et autres animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls, leurs maîtres en étant civilement responsables.

Article 7 : Vols :

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site. Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect.

Article 8 : Affichage :

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil.

Article 9 : Infractions :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les règles énoncées sur ce document, toute personne perturbant sous toutes formes le bon déroulement de cette manifestation.

Le présent règlement est validé par le Bureau Directeur du Méhari Club De France. Le MCDF décline toute responsabilité en cas de dégradation sur les véhicules lors de la balade.